

Document C2018/187A/01

Text Document information

Collapse all | Expand all

Title and reference

Publication d'un avis de vacance pour le poste de directeur de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), Vilnius (Agent temporaire — grade AD 14) — COM/2018/20027

OJ C 187A , 1.6.2018, p. 1–5 (BG, ES, CS, DA, DE, ET, EL, EN, FR, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, SV)

Languages, formats and link to OJ

	BG	ES	CS	DA	DE	ET	EL	EN	FR	GA	HR	IT	LV	LT	HU	MT	NL	PL	PT	RO	SK	SL	FI	SV
HTML																								
PDF																								
Official Journal																								

To see if this document has been published in an e-OJ with legal value, click on the icon above (For OJs published before 1st July 2013, only the paper version has legal value).

Multilingual display

Language 1 Language 2 Language 3

Text

1.6.2018

Journal officiel de l'Union européenne

CA 187/1

Publication d'un avis de vacance pour le poste de directeur de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), Vilnius

(Agent temporaire — grade AD 14)

COM/2018/20027

(2018/C 187 A/01)

Présentation

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est une agence de régulation autonome de l'Union européenne, instituée en vue de contribuer à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la renforcer, notamment par l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'UE et dans les politiques nationales qui en résultent, de lutter contre les discriminations fondées sur le sexe et de sensibiliser les citoyens de l'Union européenne à l'égalité entre les hommes et les femmes. L'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur fondamentale de l'UE.

L'EIGE exerce ses activités dans le cadre des politiques et initiatives européennes. Ses objectifs et ses missions ont été définis par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le règlement (CE) n° 1922/2006 portant création de l'Institut et qui confère à ce dernier un rôle central consistant à relever les défis de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de l'UE et à promouvoir cette égalité.

L'EIGE contribue à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe en fournissant une expertise de haut niveau aux institutions de l'UE, notamment à la Commission européenne, aux États membres et aux pays de l'élargissement, en garantissant une prise de décision plus éclairée. Pour atteindre ses objectifs, l'Institut collecte et analyse des données comparables et fiables au niveau de l'Union européenne et met au point des outils méthodologiques appropriés pour favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'UE.

Les principaux organes de l'EIGE sont le conseil d'administration (organe de décision), le forum d'experts (organe consultatif), et son directeur (organe exécutif), y compris son personnel.

L'Institut est situé à Vilnius, en Lituanie, et compte actuellement 50 employés venant de plus de 18 États membres de l'UE.

Poste proposé

Le directeur est le représentant légal de l'EIGE et son image vis-à-vis de l'extérieur. Il rend compte au conseil d'administration, comme le prévoit l'article 12 du règlement (CE) n° 1922/2006 portant création de l'Institut. Son rôle est de diriger et de gérer l'EIGE tout en assumant la responsabilité générale de son fonctionnement et en veillant à la réalisation de ses objectifs.

Le directeur est chargé:

- d'assurer la gestion quotidienne de l'Institut avec un budget d'environ 7,8 millions d'EUR pour 2018 et un effectif d'environ 50 personnes,
- de gérer l'EIGE conformément à son règlement fondateur et aux dispositions d'application, à la législation en vigueur et aux décisions de son conseil d'administration,
- d'assumer la responsabilité générale de la gestion efficace et efficiente du personnel de l'EIGE et de créer un bon esprit d'équipe ainsi qu'un environnement de travail de qualité,
- d'assurer la gestion des ressources de l'Institut nécessaires à la conduite des activités de ses services, y compris la mise à disposition d'un soutien technique et scientifique approprié,
- d'établir la stratégie et les projets de programmes de travail de l'EIGE et de faire rapport au conseil d'administration sur leur orientation et sur les procédures d'élaboration des politiques,
- de faire rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail et des décisions adoptées par le conseil d'administration,
- de préparer les réunions du conseil d'administration et du forum d'experts,
- d'assumer la responsabilité générale de l'exécution globale des tâches confiées à l'EIGE, notamment en supervisant la qualité de ses systèmes de gestion et de contrôle interne,
- d'élaborer et d'exécuter le budget de l'EIGE conformément au règlement financier-cadre des agences, ainsi que de veiller à sa gestion efficiente et conforme au principe de bonne gestion financière,
- d'assumer la responsabilité générale de la gestion financière de l'EIGE, qui inclut notamment les comptes définitifs et les décisions de financement,
- de représenter l'EIGE et d'assurer la communication avec toutes les parties prenantes et le grand public sur toutes les questions relevant de la compétence de l'Institut,
- d'assurer une coopération avec la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres ainsi qu'avec les organes compétents des États membres qui accomplissent des tâches analogues à celles de l'EIGE.

Le directeur veillera à ce que l'Institut conduise ses activités de manière indépendante dans l'intérêt des citoyens.

Conditions essentielles (conditions d'admission)

Seront pris en compte pour la phase de sélection les candidats qui, à la date limite de dépôt des candidatures, satisfont aux conditions formelles suivantes:

- Nationalité: les candidats doivent être des ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est d'au moins 4 années,
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est d'au moins 3 années (l'année d'expérience professionnelle ne pouvant être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- Expérience professionnelle: les candidats doivent avoir au minimum 15 ans d'expérience postuniversitaire à un niveau correspondant aux qualifications précitées. Au moins 5 années de cette expérience professionnelle devraient avoir été acquises dans un ou plusieurs des domaines d'action de l'UE, de préférence dans les domaines de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la lutte contre les discriminations, des sciences sociales, des sciences politiques, de l'économie, de la statistique ou du droit.
- Expérience de l'encadrement: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste d'encadrement supérieur ⁽¹⁾. Une expérience de fonctions d'encadrement dans les secteurs concernés serait un atout.
- Langues: connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne ⁽²⁾ et connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles. Les jurys vérifieront lors des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence portant sur une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'UE. Pour ce faire, ils pourront notamment mener une partie de l'entretien dans cette autre langue.
- Limite d'âge: être en mesure, à la date limite de dépôt des candidatures, d'effectuer la totalité du mandat de 5 ans avant d'atteindre l'âge de la retraite. Pour les agents temporaires de l'Union européenne, l'âge de la retraite est fixé à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir l'article 47 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne ⁽³⁾].
- En outre, les candidats doivent avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire; pouvoir produire les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées, et avoir les aptitudes physiques requises pour l'exercice de leurs fonctions.

Critères de sélection

Les candidats doivent posséder:

- a) une expérience en matière de gestion, notamment:
 - une excellente capacité à gérer une agence de l'UE, tant sur un plan stratégique qu'au niveau de la gestion opérationnelle,

- une excellente capacité à élaborer et à mettre en œuvre une vision stratégique, à fixer des objectifs, et à diriger et motiver une équipe dans un environnement multiculturel et multilingue, une excellente capacité à gérer une équipe,
 - une très bonne aptitude à la prise de décisions, notamment la capacité de prendre des décisions sur des questions complexes,
 - une expérience éprouvée de la gestion des ressources budgétaires, financières et humaines dans un contexte national, européen et/ou international, ainsi que
 - une vision claire pour: promouvoir la mission de l'EIGE consistant à apporter des éléments concrets de haute qualité sur l'égalité entre les hommes et les femmes, instaurant des normes scientifiques dans ce domaine; promouvoir la vision de l'Union européenne en la matière, et appliquer ses principes directeurs d'ouverture, de transparence, d'indépendance ainsi que d'excellence scientifique;
- b) des connaissances techniques, notamment:
- une connaissance solide des défis en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'UE et des initiatives de l'UE dans ce domaine. Une expérience professionnelle dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes serait un atout. Idéalement, cette expérience devrait avoir été acquise dans une organisation, administration ou université nationale, européenne ou internationale, ainsi que
 - une très bonne compréhension des institutions européennes, de leur fonctionnement et de leurs interactions;
- c) des aptitudes à la communication et à la négociation, notamment:
- la capacité de communiquer efficacement et avec aisance, d'une manière transparente et ouverte, avec les parties prenantes, les citoyens, les autorités publiques européennes, internationales, nationales et locales, les organisations internationales; les universités/chercheurs, la presse et d'autres acteurs concernés,
 - d'excellentes aptitudes relationnelles, et la capacité d'entretenir des relations appropriées avec les institutions de l'UE et avec les autorités compétentes des États membres, ainsi que
 - une très bonne connaissance de l'anglais serait un avantage, étant donné qu'il s'agit de la langue de travail de l'Institut.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Avant sa prise de fonctions, le directeur sera tenu de présenter une déclaration par laquelle il s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

Sélection et nomination

Le directeur sera nommé par le comité directeur de l'EIGE sur une liste restreinte de la Commission européenne.

La Commission européenne organisera la sélection conformément à ses procédures de sélection et de recrutement [voir également le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur ⁽⁴⁾]. À cette fin, elle mettra en place un jury de présélection. Ce jury examinera l'ensemble des candidatures et retiendra un certain nombre de candidats répondant le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités. Ces candidats seront ensuite convoqués à un entretien avec le jury de présélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établira ses conclusions et proposera une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisira les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participeront à une journée complète d'évaluation dans un centre géré par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution. Sur la base des résultats des entretiens et du rapport transmis par le centre d'évaluation, le CCN établira une liste restreinte de candidats jugés à même d'exercer les fonctions de directeur.

Les candidats retenus par le CCN participeront à un entretien avec le(s) commissaire(s) concerné(s).

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne adoptera une liste de présélection des candidats correspondant le mieux au profil recherché, qui sera présentée au conseil d'administration de l'EIGE. Celui-ci convoquera les candidats à un entretien avant de nommer le directeur parmi les candidats présélectionnés par la Commission. L'inscription sur cette liste ne constitue pas une garantie de recrutement.

Il est possible que les candidats soient convoqués à des entretiens ou épreuves en sus de ceux indiqués ci-dessus. Ils devront également faire un exposé devant la ou les commissions compétentes du Parlement européen.

Pour des raisons fonctionnelles et par souci de rapidité, dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera exclusivement en anglais et/ou en français ⁽⁵⁾.

Égalité des chances

La Commission européenne et l'EIGE appliquent une politique d'égalité des chances et de non-discrimination, conformément à l'article 1^{er} quinquies du statut ⁽⁶⁾.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont fixées par le régime applicable aux autres agents pour les agents temporaires occupant une fonction correspondant à un emploi type de directeur au grade AD 14 de l'Union européenne ⁽⁷⁾. Le candidat retenu sera classé, en fonction de la durée de son expérience, dans l'échelon 1 ou l'échelon 2 de son grade ⁽⁸⁾. Il sera nommé pour un mandat initial de 5 ans, qui pourra être prolongé de 5 ans au maximum selon les règles qui s'appliquent à la date de la présente publication.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que tout nouveau membre du personnel est tenu d'accomplir avec succès une période probatoire de 9 mois, en vertu du régime applicable aux autres agents.

Le lieu d'affectation est Vilnius, en Lituanie, où l'EIGE est établi.

Le poste sera vacant à compter du 16 avril 2019.

Procédure de dépôt des candidatures

Avant d'introduire leur candidature, les candidats sont invités à vérifier soigneusement s'ils remplissent tous les conditions d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques requises. Tout candidat ne pouvant satisfaire à l'une ou l'autre des conditions d'admission se verra automatiquement exclu de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par l'internet sur le site suivant et respecter les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure. Vous êtes dès lors prié de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour compléter l'inscription, il convient de charger un curriculum vitae au format PDF et de rédiger en ligne une lettre de motivation (maximum 8 000 caractères).

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. Ce courrier mentionnera également un numéro d'inscription qui servira pour toute référence future à votre candidature. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courriel à: HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Date de clôture

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **29 juin 2018 à 12 heures (midi), heure de Bruxelles**. L'enregistrement en ligne ne sera plus possible après cette date.

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il vous est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet peut faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées, quelle que soit la raison du retard.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des différents comités de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données, notamment en ce qui concerne leur confidentialité et leur sécurité ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Dans leur curriculum vitae, les candidats indiquent, au moins pour les 5 années durant lesquelles ils ont acquis une expérience à un poste d'encadrement: 1) l'intitulé des fonctions d'encadrement exercées et les rôles pris en charge dans le cadre de ces fonctions; 2) le nombre de personnes dirigées dans le cadre de ces fonctions; 3) l'ordre de grandeur des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs, et 5) le nombre de pairs.

⁽²⁾ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=FR>

⁽³⁾ <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20140101:FR:PDF>

⁽⁴⁾ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/compilation-of-the-senior-official-policy-at-the-european-commission_en.pdf (en anglais)

⁽⁵⁾ Le jury veillera à ce qu'aucun avantage indu ne soit accordé aux candidats dont l'une de ces langues est la langue maternelle.

⁽⁶⁾ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01962R0031-20140701&from=FR>

⁽⁷⁾ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01962R0031-20140701&from=FR>

⁽⁸⁾ Le coefficient correcteur applicable aux rémunérations et aux pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne pour la Lituanie est établi à 74,3 % en 2018.

⁽⁹⁾ JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.

[Top](#)